



Déclaration de la FSU 93 au CTSD du vendredi 4 septembre 2015

FSU 93

Monsieur le Directeur académique,

Mesdames, messieurs,

Tout au long de l'année scolaire passée, nous avons alerté le gouvernement, Mme la ministre de l'éducation nationale, M. le préfet, Mme la rectrice, et vous M le directeur académique sur la situation de l'éducation nationale dans notre département. Cet été, le défenseur des droits a donné raison à nos collègues de Saint-Denis en dénonçant une « rupture du principe à valeur constitutionnelle d'égalité » dans les moyens consacrés à l'école. Les moyens accordés à l'école en Seine-Saint-Denis lors des rentrées 2013, 2014 et 2015 ne permettent pas de compenser la hausse démographique à laquelle nous sommes confrontés et d'assumer dans le même temps tous les engagements de l'Etat, notamment en ce qui concerne l'Education Prioritaire.

Nos préoccupations perdurent, même si nous devons reconnaître que le jour de la rentrée a donné le sentiment d'une situation sans encombre. La hausse démographique va se poursuivre et aller en s'amplifiant si devait se réaliser « l'opération d'intérêt national » qui prévoit la construction de 67 000 logements dans notre seul département sur les 200 000 prévus pour toute l'Île de France. Cette annonce est vécue comme une aberration par de très nombreux personnels qui sont au quotidien confrontés aux difficultés budgétaires des collectivités territoriales et donc au manque d'équipements et de locaux pour exercer leurs fonctions dans de bonnes conditions. Nous exigeons que toute opération de construction de logement dans le département doive, à partir de maintenant, intégrer l'ensemble des équipements collectifs nécessaires, et en premier lieu les écoles, les établissements scolaires et les établissements sportifs.

Les solutions mises en œuvre pour cette rentrée 2015 sont loin de régler l'ensemble des problèmes posés au système éducatif dans notre département. Si la dotation est positive, la réalité n'est pas transformée parce que cette dotation est très insuffisante au regard des besoins. Notre volonté est de voir aboutir un plan de développement pour l'éducation en Seine Saint Denis pour mettre en cohérence les dotations aux collectivités, les plans de construction d'établissements nécessaires, et l'évolution des moyens en personnel de l'Education Nationale. C'est un problème de choix politique : c'est la question de l'austérité et de ses conséquences sur les services publics qui est posée. Madame la ministre de l'éducation nationale a bien perçu la dimension politique des conséquences des choix budgétaires en se déplaçant dans le département le 19 novembre dernier à la veille d'une action de grève exigeant ce plan de développement pour l'éducation et à travers ses annonces, a pris l'engagement que la situation s'améliore pour cette rentrée 2015, et des avancées effectives sont visibles. Mais cela ne peut avoir de sens que dans le cadre d'une action à long terme et d'un plan pluriannuel intégrant les évolutions programmées de ce territoire, en garantissant les bases acquises par les personnels depuis 1998 que sont les règles d'ouvertures de classes en fonction de critères précis, à savoir les seuils en vigueur depuis maintenant 17 ans. Imaginer remettre cela en question aujourd'hui et dans les années à venir, serait nier l'ensemble des choix éducatifs faits depuis 20 ans dans les écoles de Seine-Saint-Denis pour améliorer les acquisitions de nos élèves alors

que la fragilité sociale des familles est de plus en plus préoccupante dans de nombreuses villes du département. Cette aggravation du contexte économique et social s'est confirmée lors de l'étude de la nouvelle carte de l'Education Prioritaire avec des écoles qui pour nous ne sont pas classées convenablement, notamment en raison du choix premier du collège de rattachement dans la logique de Réseau d'Education Prioritaire.

A l'issue des CTSD du 26 juin et du 3 juillet, on comptabilisait, dans les documents de la DSDEN, 58 écoles en sureffectif, dont 36 en éducation prioritaire. Nous allons vous présenter en séance toutes les situations que nos collègues nous ont transmises : la rentrée ne pourra être jugée « satisfaisante » si les ouvertures de classes nécessaires ne sont pas effectuées.

Par ailleurs, toutes les mesures prévues dans la loi de refondation pour l'éducation prioritaire ne pourront voir le jour à cette rentrée, et les effectifs d'élèves seront globalement partout en augmentation. La faiblesse du « plus de maîtres que de classes » (moins de 10% des écoles en éducation prioritaire), la quasi absence de scolarisation des enfants de moins de trois ans (moins de 3% des enfants de deux-trois ans scolarisés) alors que l'objectif annoncé dans la circulaire de rentrée est de 50% en REP+, les dégradations des conditions d'enseignement, le recours aux contractuels rendu obligatoire pour assurer la rentrée (même s'il est en recul par rapport aux années précédentes), tout cela ne préfigure pas les transformations annoncées.

Ce CTSD d'ajustement des mesures de carte scolaire de septembre est à nouveau l'occasion de poser la question du qualitatif et des mesures à prendre pour transformer durablement le système éducatif et permettre à tous les enfants d'accéder à la réussite et à un haut niveau de formation.

Concernant cette dimension qualitative, nous demandons l'ouverture de négociations et la mise en place d'une table ronde avec l'ensemble des acteurs éducatifs pour un réel plan de développement de l'éducation en Seine-Saint-Denis. Il faut faire en sorte que nos élèves aient des enseignants formés, titulaires de leurs postes. Il faut impérativement rendre les métiers de l'éducation attractifs et améliorer les conditions de travail des personnels et des élèves.

La résorption de la précarité doit être clairement affichée, le recours aux contractuels ne doit se faire qu'après épuisement des possibilités de recruter des fonctionnaires stagiaires. Ce qui nous conduit d'ores et déjà à demander la reconduction du concours supplémentaire en 2016. Pour cette rentrée 2015, il est urgent de recruter les 200 personnes encore disponibles sur la liste complémentaire du concours supplémentaire, pour plusieurs raisons : les 321 places perdues au concours classique n'ont pas été compensées, et nous en sommes à 694 places perdues en 3 ans dans notre académie ; un nombre important de contractuels a été recruté dès le mois de juillet ; et enfin et surtout, 435 collègues en souffrance attendent un accord d'exeat : à elle seule, cette situation suffit à nous interdire de qualifier cette rentrée de correcte... Nous insistons aujourd'hui, car il n'est pas encore trop tard.

Nous finirons sur deux éléments importants :

Si la rentrée s'est déroulée sans incident majeur visible, c'est aussi grâce à la mobilisation des remplaçants sur les postes vacants. Qu'en est-il aujourd'hui du potentiel réel de remplacement dans le département ? La situation catastrophique du non remplacement que nous connaissons depuis plusieurs années va-t-elle perdurer ?

Dernier point, la Seine-Saint-Denis accueille à cette rentrée 1050 stagiaires. Nous demandons des discussions dans les meilleurs délais sur les moyens d'augmenter rapidement le potentiel de formation de notre département pour faire face à cet énorme besoin en formation. La solution de contraindre des

maîtres-formateurs d'un département voisin n'est pas acceptable. Par ailleurs, les 50 postes de professeurs d'ESPE perdus ces trois dernières années doivent impérativement être recréés et affectés à l'ESPE de notre académie.

Nous concluons cette déclaration en saluant l'investissement des personnels de la DSDEN et la qualité des échanges que nous avons eu avec eux dans le cadre de la préparation de cette rentrée scolaire.

Je vous remercie de votre attention.